

Lambton, le 21 Juin 1990

Madame Madeleine Bélanger  
députée de Mégantic Compton  
La-Mégantic

Nous nous sommes rencontrés le 15 juin 1990 avec le docteur Gérard Chaput pour discuter du projet de débroussaillage chimique de 109 hectares d'abord de routes du secteur 24. Ce projet d'envergure implique l'utilisation de défoliants dont nous déplorons les risques pour la santé de la population. Nous vous joignons un article rédigé pour le journal local qui résume une partie de notre entretien. Je regrette la charge de travail supplémentaire qui découle de cette intervention, mais veuillez croire que c'est dans l'intérêt commun à long terme que cela est envisagé.

La controverse entoure depuis longtemps la science des défoliants, particulièrement en ce qui concerne leur impact humain et environnemental. Des intérêts et des émotivités ont souvent biaisé les débats et le prix fut énorme pour éclaircir le fond du problème. La prudence reste donc de rigueur surtout depuis que les conséquences défavorables sont devenues plus évidentes.

L'histoire typique de cette méthode est celle du nouveau produit dont on connaît insuffisamment la toxicité humaine, qui est utilisé un certain temps et qui finalement est banni après qu'assez d'"incidents" navrants soient reconnus; et on recommence avec une nouvelle substance dans le même engrenage qui a servi à disperser les désuètes. Cela dure depuis 50 ans et certains aujourd'hui répètent naïvement et inutilement le passé.

Ce n'est donc pas tant les substances que cette méthode de débroussaillage que l'on doit bannir, car elle constitue un véritable "pipeline à pollution". Les modalités d'application de plus en plus sévères peuvent corriger certains abus, mais ne pourront contenir la contamination inhérente à cette méthode. Les normes, permis spéciaux et autres mesures qui se compliquent chaotiquement de mois en mois ne camouflent qu'une paresseuse accoutumance. Qui aura la fermeté nécessaire de nous sevrer d'un tel malaise ?

Des alternatives mécaniques bien plus sécuritaires sont à notre portée. Elles sont plus rentables à long terme si on prend la peine de mesurer leur impact dans un ensemble plus grand qu'un tas de broussailles. L'économie illusoire de la méthode de l'empoisonnement est finalement très marginale par rapport à l'investissement global d'une route. Pourquoi donc risquer tant pour si peu ?

Les routes constituent un lieu trop fréquenté pour des

épanchages de produits toxiques. Il est prudent d'éviter d'exposer la santé humaine en plus à des risques qui peuvent s'amplifier du jour au lendemain, par exemple quand on utilisera un nouveau poison encore plus désastreux. Les routes longent trop de zones sensibles de notre environnement. Les fossés eux-mêmes sont des ruisseaux en puissance ; il est inacceptable que même 1 % des pesticides du Québec y soit écoulé. Ceci est du sous-développement, qui sera durable tant que la méthode de débroussaillage chimique ne sera pas révolue. Espérons que ce ne sera pas aussi long que la mise en désuétude de la gazoline au plomb par exemple.

Notre comté pourrait prendre l'avant-garde dans la préservation de son patrimoine environnemental exceptionnel. Son faible taux de pollution est encore privilégié dans la province. Et vous, madame la députée, avez le pouvoir d'agir comme aucun de nous ; vous disposez d'un support sans équivoque insoupçonnable.

Vous remerciant de votre gracieux encouragement,

Richard Lefebvre, md  
C.P. 188, Lambton